

*Le mercredi onze décembre deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.*

**Présents** : Alain GEORGE, Julien SUBRIN, Thierry MAGNOLI, Mickaël BARDOUX, Pierre-Jean LAURENT, Mickaël JOMARD, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN.

**Pouvoirs** : Olivier LAROCHE à Alain GEORGE (durant son absence), Hervé DE SAINT JEAN à Julien SUBRIN, Chantal THORE à Ghislaine CARRIER, Marie GIRIN à Mickaël BARDOUX

**Secrétaire de séance** : Mickaël BARDOUX

### **Compte-rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2019**

Il est approuvé à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire annonce que la délibération relative au reversement de la taxe d'aménagement des ZAE est reportée à un prochain Conseil.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil que Christine PICQUET a démissionné de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjointe et du Conseil municipal. Après acceptation du Préfet, sa démission a pris effet le 12 novembre 2019.

M. le Maire expose au Conseil qu'il lui appartient de déterminer le nombre d'adjoints et de pourvoir ou non au remplacement d'un adjoint, sans élections complémentaires préalables dans la mesure où le Conseil a conservé plus des deux tiers de son effectif et que l'élection ne porte que sur un seul adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- DÉCIDE, avec 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de maintenir le nombre d'adjoints à quatre, et de procéder à l'élection d'un adjoint,
- DÉCIDE que l'adjoint à désigner occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- PROCÈDE, à la désignation du 2<sup>e</sup> adjoint, au scrutin secret à la majorité absolue, à laquelle est candidat Alain MORIVAL:
  - o nombre de votants : 14
  - o nombre de bulletins blanc et nuls : 1/ nombre de bulletins exprimés:13
  - o a obtenu : 12 voix,
  - o Alain MORIVAL, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné en qualité de 2<sup>e</sup> adjoint au Maire
- CHARGE le Maire d'opérer les rectifications nécessaires au tableau du Conseil municipal.

Le nouvel adjoint sera en charge de l'école, la relation avec les Association, le tourisme et l'économie locale.

### **ÉLECTION D'UN MEMBRE DU CCAS**

M. le Maire informe le Conseil que suite à la démission de Christine PICQUET, il convient de procéder à son remplacement au sein du CCAS.

Alain MORIVAL est candidat.

Après un vote à main levée, le Conseil municipal, DÉSIGNE, avec 14 voix pour, Alain MORIVAL comme membre du CCAS.

## **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE POUR LA MÉDECINE PRÉVENTIVE**

M. le Maire rappelle que la Commune recourt au Centre de gestion du Rhône pour la médecine préventive des agents communaux fonctionnaires comme contractuels : actions de prévention en milieu de travail, surveillance médicale (visite d'embauche, périodique...).

La convention 2017-2019 arrive à échéance et il est proposé une nouvelle adhésion pour la période 2020-2022 sur la base d'une participation financière de 70 € par agent en 2020 puis 80 € pour les collectivités de moins de 350 agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE l'adhésion de la commune à la convention du service médecine préventive du Centre de gestion du Rhône pour la période 2020-2022,
- AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à sa mise en œuvre.

## **SUBVENTION À LA TOILE DES GONES**

L'association « La toile des Gônes » nous a communiqué sa demande de subvention pour l'année 2019, établie à partir de la fréquentation du centre de loisirs par les enfants de Sarcey et d'une participation de la Commune au coût journée à hauteur de 5€/ enfant/jour.

En 2019, 4 familles ont mis leurs enfants au centre de loisirs, représentant un total de 53 jours. La demande de subvention s'élève ainsi à 265 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 265 € à l'association « La Toile des Gônes ».

## **CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Dans le cadre de la mutualisation entre la Communauté de communes et ses communes membres, la CCPA propose de créer un service de prévention intercommunal au travers d'un poste de conseiller en prévention au sein des services de la CCPA. Ce service sera destiné à répondre à l'obligation légale des employeurs du secteur public territorial de plus en plus contraignante de mettre en œuvre les moyens de gérer la prévention des risques professionnels.

Le service aura pour mission des actions transversales (actualisation des documents uniques, sensibilisation, conception d'outils...), spécifiques (études, expertises...), d'animation du réseau des assistants de prévention (veille juridique, diffusion...).

Le coût du poste est évalué à 42.000 € avec une pris en charge partagée entre la CCPA (50%) et les communes adhérentes (50%).

Si toutes les communes n'adhèrent pas au service, le solde sera supporté par la CCPA. Dans ce cas, la CCPA jugera de l'opportunité de poursuivre ou non le service dans le temps. Une convention formalise les engagements réciproques des communes et de la CCPA. Ce service pourrait être mis en œuvre courant 2020 avec un engagement de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix contre, 3 abstentions, REFUSE l'adhésion de la Commune au service commun de prévention des risques professionnels proposé par la Communauté de communes du pays de l'Arbresle,

## **CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN COMMANDE PUBLIQUE**

Dans le cadre de la mutualisation entre la Communauté de communes et ses communes membres, la CCPA propose de créer un service commun de commande publique au sein des services de la CCPA, composé dans un 1<sup>er</sup> temps de deux agents, dont celui déjà existant au sein de la CCPA.

Le service aura pour mission de définir une stratégie d'achats pour favoriser leur optimisation (mutualisation, groupements de commande, clauses sociales et environnementales...), accompagner la mise en œuvre des procédures de marchés (conseil, gestion), apporter un soutien juridique et technique.

Le coût du service est évalué à 110.000 € (2 ETP + frais de fonctionnement) avec une participation de chaque commune en fonction du nombre de dossiers. La grille tarifaire est basée sur le coût d'une

consultation pour un MAPA simple estimé à 800 €, variant selon un coefficient de complexité de la consultation.

Une convention formalise les engagements réciproques des communes et de la CCPA. Ce service pourrait être mis en œuvre courant 2020 avec une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre:

- APPROUVE l'adhésion de la commune au service commun de commande publique proposé par la Communauté de communes du pays de l'Arbresle,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion et toutes les pièces afférentes à sa mise en œuvre.

### **CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COÛT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ZAE**

La Communauté de communes assure l'aménagement des zones d'activité du territoire mais également leur gestion à travers la compétence voirie. Elle prend en charge les consommations électriques et les abonnements de l'éclairage public dédié aux voiries communautaires de certaines zones.

Afin d'uniformiser la situation sur l'ensemble des zones communautaires, une convention doit être mise en place afin que la Communauté de communes prenne en charge sur l'ensemble des zones communautaires les consommations électriques des éclairages publics, soit intégralement pour les armoires de commande dédiées, soit selon le nombre de points lumineux lorsque l'armoire de commande dessert plusieurs voiries. Le décompte de la participation communautaire se fera sur présentation des factures de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention de participation financière au coût de fonctionnement de l'éclairage public des zones communautaires.

*(Arrivée d'Olivier LAROCHE)*

### **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : TENNIS COUVERTS »**

M. le Maire indique que le Conseil communautaire du 11 avril 2019 a validé le projet de création de 4 sites de 2 terrains de tennis couverts, dont le coût est évalué à 2,6M € HT.

Olivier LAROCHE précise que ce transfert de compétence facultative « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs : tennis couverts » est réglementairement nécessaire pour assurer la prise en charge des études préalables à l'image de celui sur le sillon touristique et culturel. Ce transfert signifie une modification des statuts de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle, nécessitant la majorité qualifiée des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 abstentions et 7 voix pour, APPROUVE le transfert à la Communauté de communes du pays de L'Arbresle de la compétence facultative « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs : tennis couverts ».

## **PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE 2018**

Olivier LAROCHE présente synthétiquement le rapport d'activités 2018, en évoquant des projets sur diverses thématiques, conduits durant cette année par la CCPA : cessions dans les ZA, dont la Noyeraie et nouveaux aménagements (extension La Plagne, les Garelles, SMADEOR), coworking, définition de la politique locale du commerce, développement de l'offre touristique (balades gourmandes) et de la signalétique des hébergements, soutien aux opérateurs sociaux et à la rénovation du parc de logements, dispositifs de soutien aux projets agricoles, actions « aînés connectés » et « semaines de la parentalité », mise en place du PIJ communautaire, aménagement du terrain de rugby, aménagement du parking de la gare de Fleurieux/l'A, création du service commun RH, ...

Ce rapport est mis à disposition du public en mairie et sur le site Internet.

## COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Thierry MAGNOLI énonce les dernières autorisations urbanisme délivrées et déposées:

- PC accordé pour la création d'un gîte rural - chemin des Terres grasses
- DP accordée pour la pose de panneaux photovoltaïques - route de la Cave
- DP accordée pour la pose de panneaux photovoltaïques - chemin de Aulnay
- DP accordée pour une création d'ouvertures - route de la Cave
- DP accordée pour une piscine - rue des Saules
- DP accordée pour changement de couvertures - impasse de Bois Dieu
- DP accordée pour des panneaux photovoltaïques - route de la cave

Julien SUBRIN fait un point sur les travaux de voirie en cours.

Le carrefour de la route de Magny et de la rue centrale est presque terminé, il reste la signalisation horizontale à replacer.

Le plateau devant l'école a été réalisé ce matin (mercredi 11 décembre), le marquage au sol va suivre. Les travaux de la route de Goutte Martin seront effectués en début d'année prochaine.

Il indique aussi que Sarcey a obtenu la deuxième fleur au concours régional de fleurissement, dont la remise officielle aura lieu en février 2020.

Un point est fait sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU qui a été adressé à l'Autorité environnementale et va être soumis aux différentes personnes publiques. Les dates d'enquête publique sont dépendantes du retour de l'Autorité environnementale

Olivier LAROCHE informe que la préparation du bulletin communal a débuté et qu'une dernière relance est en cours auprès des retardataires. La distribution sera effectuée comme habituellement à compter des vœux du Maire qui auront lieu le 19 janvier. Il indique que la prochaine feuille du tilleul paraîtra début mars.

Il annonce que le SCOT de l'Ouest lyonnais ne sera pas validé d'ici la fin du mandat. En effet, les remarques des services de l'État ont conduit le SOL à retirer la délibération d'arrêt du projet.

Olivier LAROCHE fait part des principaux points soumis, cet automne, au conseil communautaire : dotation de solidarité communautaire et révision de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétences eaux pluviales et GEMAPI, reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activités, cession de terrain à la Pontchonnière et aux Grandes Terres, attribution d'aides aux commerces, prise en charge de frais de portage pour une installation agricole à St-Julien-sur-Bibost, complément de participation au système de lutte contre la grêle, convention avec l'Aquatic club du pays de L'Arbresle, demande de prorogation du PLH, avis sur le schéma départemental d'accessibilité aux services publics, marché de transport à la demande...

Enfin, il évoque la nouvelle demande d'adhésion à la CCPA de la commune de Brussieu.

Le prochain conseil communautaire se tient ce jeudi 12 décembre.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Alain MORIVAL fait un retour sur l'école dont la commission a repris la gestion depuis la démission de Christine PICQUET. Ses membres passent voir le personnel communal tous les 15 jours, l'ambiance et les conditions de travail se sont améliorées. Des dispositions ont été prises pour pallier à l'indiscipline voire l'insolence des enfants. Deux circulaires ont été transmises aux parents aux vacances de la Toussaint.

Tourisme : Il évoque un rallye de voitures anciennes lié à la valorisation de la route nationale 7 qui se déroulerait début juillet 2020, et pourrait faire un relais à Sarcey. La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu en juin.

Au sujet du patrimoine, un reportage est en préparation sur Michèle GIRARDON, actrice enterrée au cimetière de Sarcey.

Il informe également de la participation de Marion PEYRETON au Forum "Entreprendre au pays de L'Arbresle" du 3 décembre qui a partagé l'expérience de reprise de l'Auberge des Marronniers.

Julien SUBRIN ajoute que la Commune a été sollicitée sur le projet de délimitation du domaine public autoroutier concédé de l'A89, notamment au regard des voiries et dépendances qui reviendraient dans le domaine public de la Commune ou du Département. Il ajoute que les parcelles hors voirie pourront être proposées aux riverains mais que les anciens propriétaires disposent d'un droit de préférence.

Pierre-Jean LAURENT fait un état de l'avancement des travaux liés à l'aménagement foncier, pour lesquels les marchés n'ont pas encore été lancés. Il indique que le budget prévisionnel pourrait s'avérer insuffisant pour faire face aux travaux prévus. Il ajoute que les exploitants et propriétaires seront informés en temps voulu.

Alain GEORGE explique que le SYDER a mis en place une indemnité pour les personnes qui ont été privées d'électricité à la suite des chutes de neige de novembre.

Il informe également le Conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (COR) récupère la compétence "distribution de l'eau potable" et siègera au Syndicat des eaux de la région de Tarare à ce titre à la place des communes membres de la COR, aux côtés de Savigny, Le Breuil, Légny et Sarcey. Ce mode de fonctionnement sera maintenu a minima jusqu'aux élections municipales.

La séance est levée à 23h33.

M. Bardoux

